

Observations et opposition au projet de ferme usine « Pure Salmon » au Verdon.

En notre qualité d'association en charge de la protection de l'environnement sur le littoral de Charente-Maritime, de Royan à Vaux-sur-mer tout particulièrement, nous estimons devoir émettre des objections au projet de construction et d'exploitation de l'usine de production industrielle de saumon sur la pointe du Verdon.

Emplacement de ce projet :

Il est situé au sein du Parc Naturel Marin de l'estuaire de la Gironde et des Pertuis d'une part et sur le Parc naturel régional du Médoc d'autre part.

Le Parc Naturel Marin de l'estuaire de la Gironde et des Pertuis s'étend u sud de l'estuaire de la Gironde jusqu'au pertuis Breton au nord et jusqu'à Soulac au sud. Il s'agit d'une aire maritime protégée qui a pour mission de préserver le milieu marin, d'améliorer sa connaissance tout en contribuant au développement durable des activités maritimes.

Le projet qui se trouve sur les deux parcs naturels précités est une incongruité tant il existe de risques et dangers dans la construction et le fonctionnement de ce site industriel pour des raisons évoquées ci après .

Aucune mise en danger n'est concevable, même si la probabilité d'accident est supposée maîtrisée ou contrôlée. Le nombre d'accidents intervenus sur des sites classés prouve qu'il n'existe pas de risque zéro

Les autorités administratives MRAE , CLE , BRGM, SDIS ont émis des avis réservés sur ce projet et ont exigé des garanties qui ne peuvent être totales et éviter tout risque d'accident préjudiciable à l'environnement proche ou plus éloigné , notamment du fait des courants marins qui exposent les deux rives de l'estuaire de la Gironde.

Ressource en eau :

Même si elle était estimée compatible avec la réalisation du projet (6500 mètre cube par jour) cette ressource eût été mieux utilisée pour la production d'eau potable (après désalinisation) ou d'irrigation pour la pointe du Médoc dont les ressources en eau pourraient s'avérer insuffisantes dans un avenir que le réchauffement climatique rend probable. Le pompage n'est pas sans risque sur l'avenir des nappes aquifères et seul un recul sur plusieurs années mettra en évidence la réalité du danger auquel la ressource est soumise.

Rejets en mer :

Bien que tous les arguments relatifs au filtrage et au traitement des eaux rejetées soient fournis, et compte tenu de l'ampleur et du nombre des produits dangereux utilisés sur le site il n'est pas exclu qu'une pollution intervienne au détriment des eaux de l'estuaire. Nous notons que Pure Salmon estime que les avis réservés des autorités administratives ne constituent pas un obstacle à la poursuite et à la réalisation du projet. En notre qualité d'association environnementale nous estimons que le risque subsiste et expose les rives de l'estuaire de la Gironde à la perte de son attractivité touristique chèrement acquise par la politique rigoureuse de la qualité des eaux de baignades.

Approvisionnement électrique :

Nous relevons les données suivantes :

Puissance installée : 25 Mégawatt

Consommation annuelle : 100 GWh,(soit la consommation annuelle d'une ville de 45000 habitants) avec 8 MWc et possiblement 30 MWc dans l'avenir.

A terme, la production électrique locale (panneaux photovoltaïques et groupes électrogènes) pourrait représenter de 20 à 30% des besoins alors que le réseau apportera de 80% à 70 % de l'énergie nécessaire.

Même si la distribution permet en l'état actuel de délivrer 100 GWh sur le site du Verdon nous n'avons pas trouvé dans le dossier technique quelles seraient les conséquences d'une rupture d'approvisionnement de 6 ou 12 h pouvant se produire soit par la suite d'un événement météorologique soit par suite d'une panne générale comme cela s'est produit dans le passé récent tant en Espagne qu'au Portugal ou en France.

Produits dangereux et situations dangereuses :

Nous avons relevé une liste de produits indispensables au fonctionnement optimum de l'usine de saumons :

Hydroxyde de sodium (PH contrôle)

acide formique (conserver poissons morts broyés)

acide chlorhydrique (Neutralisation Bet. G)

acide citrique (Pompes)

hypochlorite de sodium (Pompes)

acide sulfurique (traitement effluents Bat G)

méthanol (Bassins)

chlorure ferrique (Pompes)

Errol AMP621 (Traiter mousses Bat)

MCT 515 E (nettoyage bâtiments)

MCT 103 (nettoyage bâtiments)

Charbon actif en poudre (Traiter l'eau)

Deptacid ARS (détartrage surfaces)

Deptal MCL (atelier de transformation)

Dept

Zym surfaces (atelier transformation)

Huiles minérales (atelier transformation)

Graisses minérales (atelier transformation)

Ammoniac (poste de froid) avec risque de fuite.

Tout cela confère un risque d'incendie, de pollution des sols et du milieu naturel et de rejets toxiques.

Il est noté dans la description du process : « les équipements présentant principalement des dangers sont les installations annexes et les utilités nécessaires au bon fonctionnement de l'activité »

Malgré la conscience de ces dangers le syndicat mixte du Parc Naturel Régional Médoc a voté Pour tout en mettant en avant dans une longue liste tous les risques graves de cette installation.

L'ARS émet un avis favorable malgré les risques divers

Le SDIS a émis de nombreuses réserves

En cas de sinistre ou de faillite il conviendrait de trouver une obligation chiffrée de remise en état du site conforme à sa configuration antérieure et à la réparation des dommages causés aux tiers.

Bien-être animal :

Bien que Pure Salmon prétende assurer par son procédé de production et d'élevage une qualité de vie aux poissons, la densité et le manque d'espace n'est pas de nature à croire à cette affirmation purement déclarative. Cet argument relève d'une écologie qui n'entre pas dans notre champ d'action et nous ne le mettrons pas en avant bien qu'il ne soit pas négligeable. Par contre qu'advierait-il en cas de panne ou de contamination mettant en péril la survie des poissons contenus dans les cuves ?

Approvisionnement en aliments pour l'élevage des poissons :

Cet aspect ne nous échappe pas et nous ne pouvons trouver normal le pillage halieutique au large de l'Afrique au profit d'un élevage de poissons réputé de haute qualité sachant qu'il faut quatre kilos de poissons pêchés pour obtenir un kilo de saumon ?

Traitement des déchets :

On peut se demander légitimement s'il est normal d'avoir à traiter une énorme quantité de déchets (déjections, poissons morts et déchets d'équarrissage) couteux en énergie (même si une partie sera traitée en méthanisation)

Bilan carbone :

Dans le bilan carbone il convient de prendre en compte :

- La pêche des produits au large des côtes africaines et le transport jusqu'au lieu de traitement pour la transformation en farine animale puis jusqu'au Verdon
- La transport des produits finis et des déchets et leur traitement
- Le déplacement des personnels (sur 250 emplois, combien se trouvent sur site et combien viendront de plus loin ?)
- Transport des matériaux entrant dans la fabrication de l'usine
- Le bilan carbone de chacun des matériaux entrant dans la construction elle-même (béton, aciers...)
- Transport des prestataires intervenant pour l'entretien des installations hautement techniques
-

Pour l'ensemble de raisons évoquées ci-dessus, nous estimons que le projet de Pure Salmon France est incompatible avec le principe de précaution qui doit prévaloir dans un cadre aussi fragile que celui du PNM incluant la rive droite de l'Estuaire de la Gironde.

Le 28/12/2025
Royan Vaux Environnement
Patrice DEPOND
Président